

**AD NORMANDIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Réunion du 8 décembre 2022**

**Vote des Autorisations d'Engagements (AE) et Autorisation de Programme (AP)  
2023**

Réuni le jeudi 8 décembre 2022, au siège du Conseil Régional du Normandie et en visioconférence, sous la Présidence de M. Hervé MORIN, Président de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, excusée  
Augustin BŒUF,  
Mathieu BRASSE, excusé  
Virginie CAROLO, excusée, pouvoir à Cédric NOUVELOT  
Catherine COUSIN,  
Christophe DORE, excusé  
Pierre ESTORGES,  
Christophe GAUDILLOT, excusé,  
Sophie GAUGAIN, excusée, pouvoir à Catherine MEUNIER  
Jonas HADDAD,  
Timothée HOUSSIN, excusé  
Lynda LAHALLE,  
Pierre-Jean LEDUC,  
Jean-Louis LOUVEL, excusé, pouvoir donné à Jonas HADDAD  
Laurent MARTING,  
Alexandre MARTINI,  
Catherine MEUNIER,  
Hervé MORIN,  
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée  
Cédric NOUVELOT,  
Audrey REGNIER, excusée, pouvoir à Catherine COUSIN  
Gilles SERGENT, excusé,  
Valérie TELLIER, excusée, pouvoir à Pierre ESTORGES  
Rodolphe THOMAS,  
Gilles TREUIL, excusé  
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE

Légalement convoqués le 25 novembre 2022,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,  
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité des présents et représentés :

- De voter une autorisation d'engagement intitulée « subventions Impulsion CONSEIL 2023 » d'un montant de 1 200 000 € ;
- D'y affecter un dossier « CONSEIL 2023 » de 1 200 000 €, avec l'échéancier des crédits de paiement inscrits sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'établissant comme suit :
  - 480 000 € sur 2023
  - 480 000 € sur 2024
  - 240 000 € sur 2025
- De voter une autorisation d'engagement intitulée « subventions Impulsion EXPORT 2023 » d'un montant de 4 500 000 € ;
- D'y affecter un dossier « EXPORT 2023 » de 4 500 000 €, avec l'échéancier des crédits de paiement inscrits sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » comme suit :
  - 1 800 000 € sur 2023
  - 900 000 € sur 2024
  - 900 000 € sur 2025
  - 200 000 € sur 2026
  - 700 000 € sur 2027
- De voter une autorisation d'engagement intitulée « subvention Impulsion Transition 2023 – Fonctionnement » d'un montant de 200 000 € ;
- D'y affecter un dossier « TRANSITION 2023 - Fonctionnement » de 200 000 €, avec l'échéancier des crédits de paiement inscrits sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » comme suit :
  - 150 000 € sur 2023
  - 35 000 € sur 2024
  - 15 000 € sur 2025
- De voter une autorisation de programme intitulée « subvention Impulsion Transition 2023 – Investissement » d'un montant de 500 000 € ;

- D'y affecter un dossier « TRANSITION 2023 – Investissement » de 500 000 €, avec l'échéancier des crédits de paiement inscrits sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » comme suit :
  - 200 000 € sur 2023
  - 200 000 € sur 2024
  - 100 000 € sur 2025
  
- De voter une autorisation de programme intitulée « Fonds Normandie Carbone » d'un montant de 600 000 € ;
  
- D'y affecter un dossier « Fonds Normandie Carbone 2023 » de 600 000 €, avec l'échéancier des crédits de paiement inscrits sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » comme suit :
  - 240 000 € sur 2023
  - 210 000 € sur 2024
  - 150 000 € sur 2025
  
- D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président  
Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le 28 décembre 2022 après transmission en Préfecture le 19 décembre 2022 et publication le 28 décembre 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)